## Accusé de réception en préfecture commune de LA GENEYTOUSE

Date de télétransmission : 10/04/2017 Date de réception préfecture : 10/04/2017

100

100

190

100

100 133

80 

H

100

100

153

85 田 助

m 100 10

100

m 1000 EUI 100

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2017-26 en date du 05/04/2017 portant réalisation d'un emprunt bonifié pour financer l'aménagement du parking de l'école maternelle et de la salle polyvalente :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 05 avril 2017, à 19H30, suivant convocation en date du 30 mars 2017, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents: MM. Alain FAUCHER, Roger DESROCHE, Thierry ARMAND, Marc DUBREUIL, Thierry BERGER, Andrée HARGE, Dominique GILLES, Sylvie ALAMARGOT, Jean-Claude LEBLOIS, Pascal BABAUDOU, Christine CASTANET.

Représentés: M. Michel JACQUET, procuration à M. Dominique GILLES; Mme Christelle LATOUR, procuration à Mme Christine CASTANET.

M. Pascal BABAUDOU été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	11	2	11	13	13	0

Le Maire expose au Conseil Municipal que pour financer des dépenses d'équipement, la commune peut obtenir un emprunt à taux d'intérêt réduit, bonifié par le Département (6 000,00 € remboursables sur 10 ans au taux de 0,25 %).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité et après avoir pris connaissance des conditions générales des prêts :

- 1°) DEMANDE à bénéficier d'un prêt bonifié par le Département en vue de financer l'aménagement du parking de l'école maternelle et de la salle polyvalente :
- Montant du prêt : 6 000,00 €
- Bonification du Département : 2 points
- Taux d'intérêt après bonification : 0,25 %
- Durée: 10 ans
- Périodicité : annuelle
- Frais de dossier : 50 €
- 2°) DECIDE de contracter l'emprunt correspondant auprès de l'établissement bancaire avant contractualisé avec le Département aux conditions précédemment citées.
- 3°) AUTORISE le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et à prendre les décisions nécessaires aux fins envisagée.

A La Geneytouse, le 07 Avril 2017

Le Maire

Alain FAUCHER

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 10 avril 2017.